Demande d'intervention participation à des événements sportifs

helan
Mutualité libre

Comment demander ce remboursement ?

Grâce à Mon Helan, votre mutualité en ligne ou à l'appli de Helan Mutualité libre : prenez une photo ou un scan du formulaire complété et demandez votre remboursement de manière numérique.

Par courrier adressé à Helan Mutualité libre, Boomsesteenweg 5, 2610 Wilrijk.

Helan Mutualité libre
accorde une intervention de 25 euros par année calendrier sur les frais d'inscription à un événement sportif ou à une compétition sportive. L'intervention n'est pas cumulable avec l'avantage 'club sportif/fitness/mouvement de jeunesse', ou avec l'avantage 'service jeunes' pour une même activité.

Qui peut en bénéficier ?
- Toute personne payant régulièrement les cotisations mutualistes.
- L'événement sportif est organisé par une structure professionnelle (club sportif, école, ...) à laquelle le participant règle les frais d'inscription.
- L'événement sportif a lieu en Belgique ou dans l'un des pays voisins (Pays-Bas, Allemagne, Luxembourg ou France).

Que faire pour en bénéficier ?
- Collez une vignette d'identification à l'endroit prévu sur le document.
- Faites compléter et signer ce document par l'organisateur de l'événement sportif.
- Attention : vous ne pouvez pas utiliser ce formulaire pour demander le remboursement des frais d'adhésion à un club sportif/fitness. Pour cela, vous devez utiliser un autre formulaire.

Vignette ou coordonnées du client

Vignette

A compléter par l'organisateur

Nom de l'événement sportif : .....

Montant payé : .....

Date de paiement : … / …. / ……

Date de l'événement sportif : … / …. / ……

Signature et coordonnées de l'organisateur :

Code de nomenclature : **874053**